

# Société coopérative d'habitation, Lausanne, groupe du "Pré d'Ouchy" : architecte Gilliard et Godet

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art**

Band (Jahr): **21 (1934)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-86458>

## **Nutzungsbedingungen**

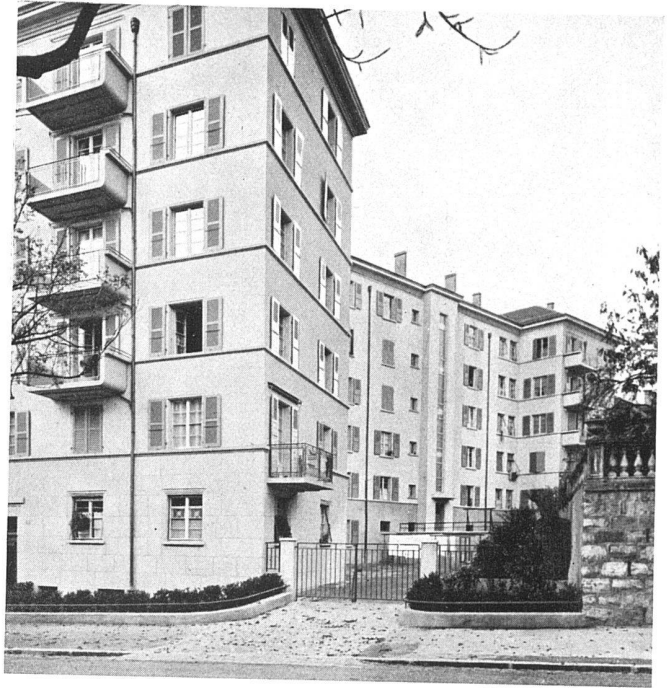
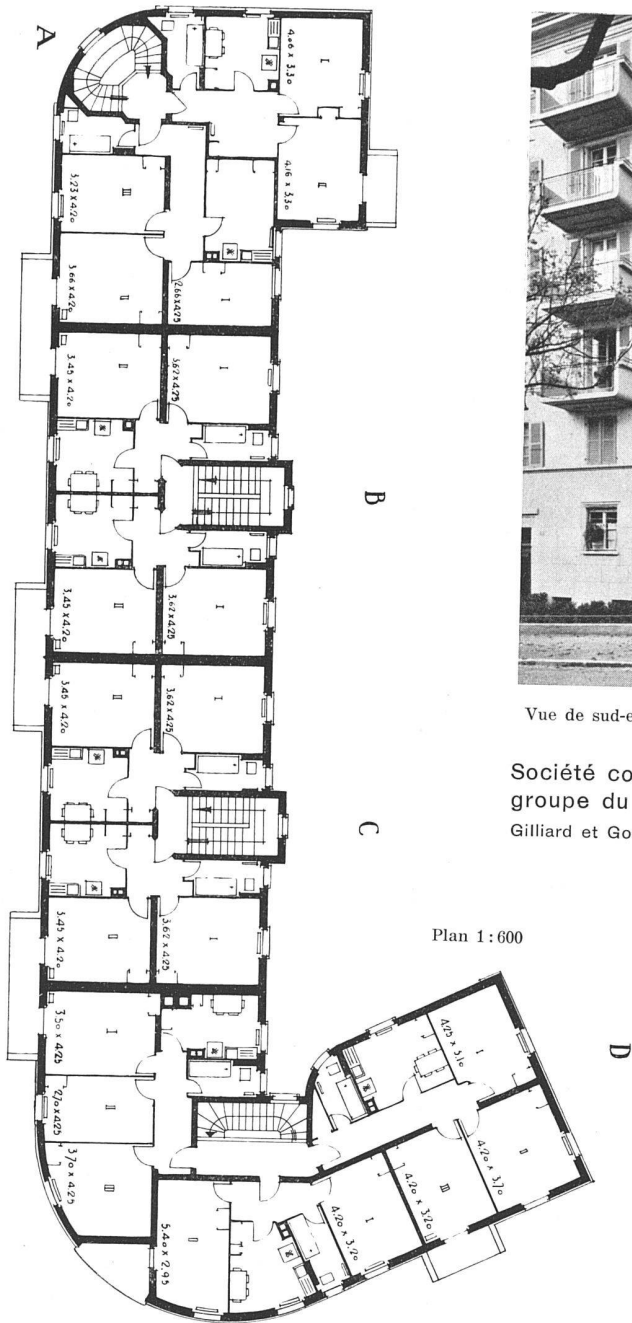
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Vue de sud-est, avenue des Jordils, et façade sur la cour

Société coopérative d'habitation, Lausanne,  
groupe du «Pré d'Ouchy»

Gilliard et Godet, architectes FAS, Lausanne

*Revenu locatif:*

1 appartement: 1 pièce, cuisine, bain fr. 660;  
32 appartements: 2 pièces, cuisine, bain, de fr. 810—960  
fr. 28,590; 17 appartements: 3 pièces, cuisine, bain, de  
fr. 1000—1140 fr. 18,340; total fr. 47,590.

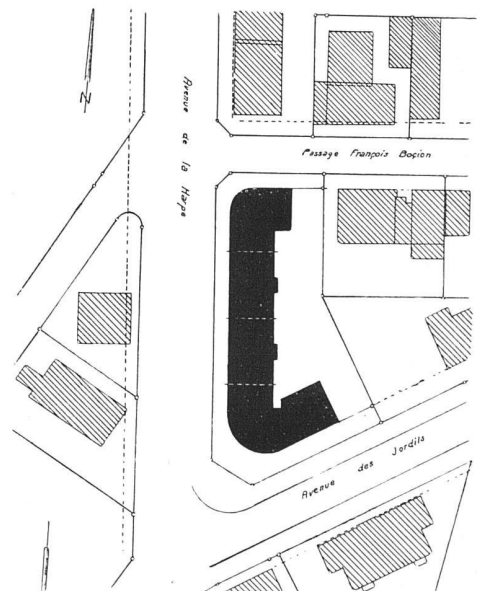
Le chauffage se paie à part, à raison de: fr. 75.-  
par an pour l'appartement d'une pièce; fr. 90.- par an  
pour l'appartement de 2 pièces; fr. 120.- par an pour  
l'appartement de 3 pièces.

Le coût de l'entreprise s'établit comme suit: Construction et honoraires  
d'architectes fr. 540,000; terrain et droits de mutation fr. 42,000; travaux  
extérieurs et abords fr. 23,000; Divers (intérêts intercalaires, frais d'actes, etc.)  
fr. 22,000; total fr. 627,000. Prix de revient au m<sup>3</sup> (cube réel) fr. 41.40.

La Société coopérative d'habitation n'a bénéficié d'aucune aide financière  
de la Commune.

Le capital a été réalisé par: une I<sup>re</sup> hypothèque fr. 400,000 à 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> % +  
1/2 % amortissement; une II<sup>e</sup> hypothèque fr. 100,000 à 4<sup>2</sup>/<sub>3</sub> % + 2 % amor-  
tissement; le capital social fr. 127,000 à 4 %; total fr. 627,000.

Plan de situation 1:3000





Société coopérative  
d'habitation, Lausanne  
Groupe du  
«Pré d'Ouchy»,  
avenue de La Harpe  
2me période

Gilliard et Godet  
architectes FAS  
Lausanne

Vue du nord-ouest  
angle avenue de La  
Harpe et passage  
François Bocion

La Société coopérative d'habitation avait eu, tout d'abord, l'intention de faire construire des logements du même genre que ceux du groupe de Couchirard, à l'avenue de Morges (voir «Das Werk», avril 1933). Elle avait demandé à la Commune de garantir simplement auprès des banques une hypothèque en second rang, ce qui aurait permis d'augmenter le montant de cette hypothèque et de diminuer son taux. Les loyers auraient pu être réduits, de ce fait, dans une proportion très sensible. Le Conseil Communal a subordonné, malheureusement, l'octroi d'une garantie communale à des conditions et restrictions que la Société coopérative d'habitation a jugées inacceptables. Celle-ci a décidé de réaliser son projet par ses propres moyens.

Le groupe comprend 4 maisons contiguës formant un bloc homogène qui occupe une parcelle limitée par trois avenues: l'avenue de La Harpe, en bordure de laquelle s'élève la façade principale, et deux avenues secondaires, sur lesquelles les maisons d'extrémité présentent des

façades en retour, reliées à la façade sur l'avenue de La Harpe par de larges arrondis. La construction est traitée avec simplicité, mais soigneusement en ce qui concerne le choix et l'utilisation des matériaux. Le volume est franchement accusé, et tous les éléments de l'architecture y ont été proportionnés et subordonnés.

Les maisons comportent deux appartements par étage, sauf la maison d'angle, au sud, où trois appartements ouvrent sur chaque palier. Tous les appartements ont un balcon et des dépendances consistant en un galetas et une cave. Il y a une chambre à lessive avec étendage dans chaque maison, au sous-sol. Le chauffage central général, au mazout, est installé. La chaufferie se trouve dans le sous-sol du bâtiment d'angle, sud. Les chambres de bains sont pourvues de chauffe-bains à gaz. L'installation d'un petit bouilleur électrique de 30 l. est prévue sur les éviers, dans les cuisines.



Vue de sud-ouest  
angle de l'avenue de  
La Harpe et de  
l'avenue des Jordils